

Séssion ordinaire du 21 mai 1950

Le vingt et un mai mil neuf cent cinquante à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Combrès s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean Louis Collary, Maire.

Présents: M^{rs} Phélippeau. Laure - Eralbauze. Viollet - Mazzière. Trajuli. Martin. Campot. Collary, Maire.

Absents: M^r Lhoumier - Ferret.

Bureau de Bienfaisance.

Présents: M^r Feynet. Laure A.

Absent: M^r Desrivès.

Demande d'assistance aux vieillards.

M^r Renon Léon ayant demandé l'assistance aux vieillards pour sa belle-mère, M^{me} veuve Gibeau qui a toujours besoin d'une tierce personne près d'elle, le Conseil et le Bureau de Bienfaisance acceptent cette demande.

Demande de Carte d'Économiquement Faible.

M^r Dubois Jean à la Vue, ayant demandé la Carte d'Économiquement Faible, le Conseil Municipal et le Bureau de Bienfaisance acceptent sa demande.

Commission chargée de l'établissement des listes électorales de Sécurité Sociale.

M^r Laurent Pierre, M^{lle} Mazeau Irène et M^r Manens Lucien sont désignés à l'unanimité.

Fête de l'École Laïque à Villebois-Lavalette.

Le Conseil Municipal décide de voter une subvention dont le montant sera fixé suivant avis de l'instituteur Garage pour auto instituteur.

L'instituteur ayant demandé un garage pour son automobile, le Conseil Municipal admet que c'est une chose indispensable, décide d'en faire construire un suivant disponibilités du budget.

Balayage de classes.

Le Conseil Municipal accepte de porter le salaire de la balayeuse des classes, M^{me} Bourtain, à quarante francs par heure.

Quits communales.

Monsieur le Président expose la situation des puits après curage et nouvelle analyse. Le puits de l'usine contient encore 40 colibacilles au litre et celui de l'école 100 colibacilles au litre. celui de l'école étant impropre à la consommation. Il y a lieu d'y apposer une affiche: "Eau non potable". Le Conseil Municipal convient qu'il y aurait lieu de faire vider et nettoyer les puits plus fréquemment.

Affaire communale. Terrain entourant le puits de l'usine.

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Martin Marcel à Monsieur le Préfet de la Charente dans laquelle il est exposé que M^r le Maire revendique à M^r Martin une trop grande superficie de terrain auprès du puits de l'usine par rapport à ce qui est porté sur le plan Cadastriel.

M^r le Maire donne ensuite lecture de la lettre de réponse qu'il a adressé à Monsieur le Préfet de la Charente.

Dans cette lettre il explique que le Conservateur du Cadastre lors de son dernier passage à Combrès a délimité le terrain communal auprès du puits de l'usine et que la Commune possède à cet endroit douze mètres carrés de terrain.

Monsieur Martin demande qu'il vienne un expert pour le bornage.
Bornage près de la Hairie.

Après une discussion qui ne permet d'aboutir à aucune solution, M^r Martin demande également qu'il vienne un expert. Mais Monsieur le Maire estime que M^r Ravon Ingénieur des Travaux Publics doit pouvoir déterminer la limite du terrain.

Fait et délibéré le jour mois et au susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Mabeyrou

Fauré

Tralbon

Tillot

Mazey

Martin

Lamprey

Xleau